



23 janvier 2012 Val-de-Reuil

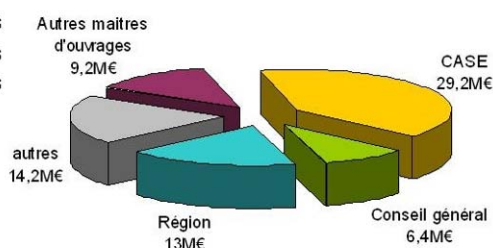
POLITIQUES TERRITORIALES

Le contrat d'agglomération Seine-Eure accompagné par la Région et le Département

Franck Martin, Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, Jean Louis Destans, Président du Département de l'Eure, et Alain Le Vern, Président de la Région Haute-Normandie, ont signé avec l'agglomération Seine-Eure le contrat de territoire engagé jusqu'en 2013.

Le contrat se compose de 38 fiches-actions pour un montant total de 72,1 millions d'euros. « *Ce contrat contient l'essentiel des projets structurants de notre territoire pour la période 2011-2013. L'Agglomération porte la majorité des projets, mais d'autres partenaires interviennent selon leur nature : les bailleurs sociaux, la SNCF, les communes, etc. Notre Agenda 21 constitue la base fondamentale de nouveau contrat* », indique Franck Martin. La participation prévisionnelle du Département de l'Eure s'élève à 6,4 M€, soit 9% du coût total des actions, et celle de la Région à 13,03 M€, soit 18% du coût total des actions.

Montant global 72,1 millions d'euros
38 fiches actions
3 fiches projets



Le Département de l'Eure et la Région Haute-Normandie se sont engagés, dans le cadre du contrat 276, à poursuivre la démarche de contractualisation initiée depuis 2003 avec les territoires que sont les pays et les agglomérations.

Ainsi, entre 2007 et 2013, la Région Haute-Normandie, le Département de la Seine-Maritime et le Département de l'Eure avaient prévu de soutenir les projets des collectivités au travers du renouvellement des contrats d'agglomération et de pays. Cet engagement du 276 permet à la fois de mobiliser des fonds spécifiques d'aménagement dérogatoires au droit commun et de croiser les aides de ces collectivités sur certains projets particulièrement structurants.

Sur la période 2007-2010, dans l'Eure, 8 contrats de territoire (3 Agglomérations et 5 Pays) ont été signés, représentant 365 actions et ont concerné une population totale de 490 000 habitants.

A ce jour, le volet 2007-2010 a finalement représenté un engagement consolidé du Département de l'Eure de près de 24 M€ et de plus de 25 M€ pour la Région, compte tenu du retard pris par un certain nombre de projets portés par les territoires.

Pour la période 2011-2013, les partenaires procèdent en janvier à la signature des programmes d'actions de quatre premiers contrats de territoires de l'Eure (Agglomération Seine-Eure, du Pays du Roumois, du Pays Risle-Estuaire et du Pays Risle-Charentonne).

« **Ces programmes d'actions**, souligne le Président Le Vern, **sont le fruit d'une concertation menée étroitement avec les territoires et en cohérence avec les priorités du 276.** »

« A l'échelle du Département, poursuit le Président Destans, les projets reposant sur les principes de cohésion et de solidarité, mais aussi favorisant l'emploi et le développement économique ou bien encore le cadre de vie ont été encouragés. Ce sont 14,3M€ - pour un total de 130,6M€ de projets et travaux - que le Département apportera dans les trois ans à venir sur les 4 premiers territoires pour financer les projets programmés dans ces contrats, au côté des collectivités concernées et de la Région Haute-Normandie et, pour certains projets, d'autres financeurs comme l'Etat ou l'Europe. »

Solidarité, attractivité, équilibre planétaire

Le contrat d'agglomération Seine-Eure a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire.

Le territoire Seine-Eure s'engage dans ce second volet 2011/2013, autour de 3 grands axes liés à l'Agenda 21 du territoire :

- une agglomération du partage et de la solidarité ;
- une agglomération économiquement attractive ;
- une agglomération soucieuse des équilibres planétaires.

Parmi les actions choisies par la Communauté d'agglomération Seine-Eure et soutenues par le Département et la Région, on peut mentionner :

- La construction d'un centre aquatique intercommunal sur la commune de Louviers ;
- L'aménagement du théâtre de Val de Reuil ;
- La restructuration des centres-bourgs de Léry, Pont-de-l'Arche et du quartier des Tilleuls au Vaudreuil ;
- L'aménagement d'Ecoparc III sur la commune d'Heudebouville ;
- La création d'un village d'artisans sur la commune de Pont-de-l'Arche ;
- La restructuration de la gare de Val-de-Reuil ;
- La création d'un pôle dédié à l'agriculture biologique sur la commune de Val-de-Reuil ;
- L'aménagement de la zone des Pâtures (Le Vaudreuil, Val de Reuil et St Etienne-du-Vauvray) et du lac d'Acquigny.

Les projets retenus détaillés

> Louviers : construction d'un centre aquatique intercommunal

Le nombre insuffisant et la vétusté des équipements existants détournent une partie de la population locale vers d'autres pôles aquatiques hors territoire et ne permettent pas de développer l'apprentissage de la natation et les pratiques sportives et ludiques.

L'opération consiste en la création d'un centre aquatique intercommunal situé à Louviers offrant plusieurs bassins et des équipements ludiques ainsi qu'un espace bien-être. Il permettra ainsi de développer les pratiques sportives (y compris compétitions régionales) mais aussi ludiques pour toutes les tranches d'âge.

Coût total : 16 485 000 € - Part du maître d'ouvrage : 7 885 000 € - Subvention Région : 3 500 000 € - Subvention Département : 2 500 000 €

> L'aménagement du théâtre de Val-de-Reuil (volet scénographie)

Le Théâtre des Chalands, de conception ancienne et situé en centre ville, peut actuellement accueillir 220 personnes assises. Au regard de la qualité de sa programmation, cette capacité est devenue insuffisante pour accueillir un public croissant. Par ailleurs, la configuration du Théâtre des Chalands, par manque de polyvalence, ne permet pas l'accueil de certains spectacles

En accompagnement de la délocalisation du théâtre soutenue notamment par la Région et le Département dans le cadre de l'ANRU, il est proposé dans cette action d'améliorer les conditions scénographiques. De ces conclusions est née l'idée de délocaliser le théâtre sur le terrain de l'ancien centre de secours.

Coût : 2 M€ - Part du maître d'ouvrage : 500 000 €. Subvention Région : 1 M€. Subvention Département : 500 000 €.

> La restructuration des centres-bourgs

Léry

La commune souhaite réaménager l'espace public en centre bourg, afin de conforter ses différentes fonctions : logements diversifiés, commerces et services, équipements publics (dont un jardin public communal).

Coût total : 1 705 000 € - Part du maître d'ouvrage : 798 450 € - Subvention Département : 304 800 €.

Pont-de-l'Arche : place Aristide-Briand

L'ouverture de la voie de contournement de la RD 321 à Pont-de-l'Arche permet de requalifier les espaces publics de l'axe est-ouest de la commune et d'assurer un meilleur partage de la voirie entre différentes catégories d'usagers. Dans ce cadre, la requalification de la place Aristide-Briand va être engagée afin d'améliorer le cadre de vie et revitaliser le commerce et le tourisme.

Coût : 1,2 M€ - Part du maître d'ouvrage : 440 000 € ; Département : 400 000 €.

Le Vaudreuil : quartier des Tilleuls

L'objectif est de requalifier le quartier des Tilleuls afin de le rendre attractif et de mieux le connecter avec les quartiers plus anciens de la commune.

Outre l'aménagement de sentes piétonnes, il est prévu de résidentialiser les pieds d'immeubles.

Coût : 1 224 970 €. Part du maître d'ouvrage : 444 994 €. Département : 400 000 €.

> Heudebouville : l'aménagement d'Ecoparc III

Inscrite dans une dynamique et une attractivité économique forte sur le territoire de la CASE, la commercialisation d'ECOPARC II connaît un franc succès en termes de commercialisation.

C'est pourquoi, la Communauté d'agglomération Seine-Eure a lancé l'étude d'aménagement d'ECOPARC III et souhaite procéder à l'aménagement de ce parc d'activités qui présentera une superficie totale de 57 hectares.

Coût total : 15 240 291 € - Participation du maître d'ouvrage au déficit : 7 565 130 € - Subvention Région : 800 000 € - Subvention Département : 300 000 €.

> Un village d'artisans à Pont-de-l'Arche

Le territoire de la CASE est caractérisé par une présence marquée des entreprises en zones d'activités avec des locaux à la fois en bon état et adaptés à l'exploitation de l'entreprise. Paradoxalement, la capacité d'extension sur site est plutôt limitée sur le territoire. La promotion d'offre immobilière constitue donc un enjeu important et une demande existe notamment sur le territoire de Pont-de-l'Arche.

La CASE prévoit de construire un bâtiment 1 600 m² dont 20 % de blanc afin de répondre aux besoins des entreprises et de diversifier l'offre immobilière.

Coût : 4,5 M€ - Part du maître d'ouvrage (hors recettes de commercialisation) : 2,495 M€
Subvention Région : 152 500 € - Subvention Département : 152 500 €

> Val-de-Reuil : restructuration de la gare

Des travaux vont être engagés dans le bâtiment de la gare et sur les quais afin d'en faciliter l'accessibilité, d'en améliorer la fonctionnalité et de maintenir un service de qualité pour les voyageurs.

Cette restructuration sera accompagnée par la création d'un pôle d'échange multimodal permettant de faciliter et diversifier les échanges.

Coût total : 7 850 000 € - Part SNCF et RFF : 2 740 000 € - Part CASE : 1 200 000 € - Part Ville : 500 000 € - Subvention Région : 3 210 000 € - Subvention Département : 200 000 €

> Val-de-Reuil : création d'un pôle dédié à l'agriculture biologique

Le secteur des Hauts-Prés est majoritairement situé en zone verte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Boucle de Poses, interdisant toute possibilité de construction aux alentours. La CASE souhaite y soutenir et y développer un projet de maraîchage biologique (100 ha de grandes cultures) appuyé sur un bâtiment d'activités. L'enjeu est, à terme, de développer sur le territoire un pôle régional de développement des filières de l'agriculture biologique.

Coût : 2 022 000 € - Part du maître d'ouvrage : 651 900 € - Subvention Région : 408 800 € - Subvention Département : 152 500 €

> L'aménagement de la zone des Pâtures

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet des Hauts-Prés pour la protection des ressources en eau, la Communauté d'agglomération a souhaité acquérir et aménager la zone humide des « pâtures », d'une superficie de 50 ha et située dans le périmètre de protection éloignée du captage des Hauts-Prés. Un projet d'aménagement global de la zone (intégrant le parc du Clos des Aulnes) est proposé visant la préservation de la biodiversité et la sensibilisation du public. Les enjeux de ce projet sont environnementaux mais aussi touristiques et pédagogiques.

Coût : 2 870 000 € - Part du maître d'ouvrage : 508 500 € - Subvention Région 45 000 € - Subvention Département : 270 000 €

> Acquigny : renaturation et valorisation du plan d'eau de l'Onglais

La commune souhaite aménager un espace de détente familiale sur le plan d'eau de 19 ha qui est actuellement déjà fréquenté par les familles. Outre cet enjeu d'aménagement de loisirs, l'aménagement vise à préserver l'intérêt floristique et faunistique du lieu.

Coût : 1 000 000 € - Part du maître d'ouvrage : 200 000 € - Subvention Région : 187 000 € - Subvention Département : 300 000 €

L'agglomération Seine-Eure : un territoire attractif



Située dans l'Eure, en Haute-Normandie, à 20 mn de Rouen et 1h de Paris, la Communauté d'agglomération Seine Eure compte 29 communes et 61 000 habitants.

Ses compétences sont nombreuses : développement économique, politique de la ville, eau et assainissement, voirie, transport, propreté publique, habitat, aménagement de l'espace et urbanisme, tourisme, environnement et milieux naturels, coopération décentralisée, Agenda 21.

Portée par des valeurs liées au développement durable, l'agglomération Seine-Eure mène des projets permettant à la population de mieux vivre sur son territoire. Elle travaille actuellement à l'aménagement de nouvelles zones d'activités, favorise les transports en commun, aide à la construction de nouveaux logements, incite à la préservation du patrimoine architectural et de l'environnement, rénove des kilomètres de routes, apporte l'eau dans chaque foyer, l'assainit, se soucie de la santé des habitants et de celle de la planète...

Contacts presse

Communauté d'Agglomération Seine-Eure
Marie Le Calonec, directrice de la communication.
Tél : 02 32 50 86 31 / 06 42 68 32 23. Courriel : communication@seine-eure.com

Région Haute-Normandie
Sophie de Santis
06.22.80.54.32
sophie.desantis@hautenormandie.fr

Département de l'Eure
Philippe Lebault
Port : 06 70 48 42 52 / 06 70 48 42 52
philippe.lebault@cg27.fr